

Question CV M2 ?

Par **delphine**, le 14/10/2014 à 01:12

Bonjour,

Je viens ici pour vous poser une question.

Je suis actuellement en M1. Je me pose la question suivante. Si je postule en M2 et que j'ai la chance d'avoir un entretien, je souhaite savoir si le directeur de M2 appelle les employeurs ? (je pense que non car vu le nombre de gens...)mais j'aimerais avoir la confirmation.

En gros lors de ma dernière expérience pro ma chef n'était pas correcte et abusait du rab donc j'ai un peu défendu mon job (parce que c'était galère pour faire mes études du coup j'avais plus assez de temps alors qu'on avait bien défini la durée...et ça n'a pas été respecté du coup j'ai pas pu gérer mon temps comme je voulais et j'ai redoublé).En + j'ai su qu'elle disait du mal de moi car j'ai eu un retour une fois (un RH m'avait dit oui et m'avait demandé une référence et j'ai donc donné la dernière et comme par hasard il a changé d'avis). Je suis donc dégoutée car en + j'ai donné de ma personne dans ce job.

Je bossais en travaillant (dispense de td). Et donc je me dis qu'elle dira du moi si le directeur de M2 demande un avis car elle ne veut pas que je devienne juriste elle me l'a dit "vous ne pourrez pas postuler sur un job de juriste". En poste elle a passé son temps à me casser. Donc je sais que s'il l'appelle elle fera en sorte que je n'ai pas de M2.

Je ne veux pas enlever cette expérience car c'est à cause de ce job que j'ai redoublé donc après je passe pour quelqu'un qui n'a pas bossé alors qu'au final je suis un peu mal tombée.

Merci de votre avis.

Par **bulle**, le 14/10/2014 à 07:18

Bonjour,

A priori, les directeurs de M2 n'appellent personne. Je vous conseille de mettre cette expérience sur votre Cv en ne citant pas les personnes avec qui vous avez travaillé.

Par **delphine**, le 18/10/2014 à 19:01

Bonjour

Merci pour cette réponse. Quand vous dites de ne pas citer les personnes est ce que vous me conseillez de ne pas mettre le nom de l'entreprise ? mettre seulement "emploi alimentaire".

Mon problème est que j'ai redoublé à cause de cet emploi (plein temps avec trop de rab. par ex ma chef me faisait rester assez tard la veille de mes partiels donc j'ai eu du mal).

Elle est juriste. Donc je me dis peut être que des directeurs de M2 peuvent la connaître non ? Je sais qu'elle n'a pas envie que j'évolue vers un métier de juriste parce qu'à cause d'elle je n'ai pas pu obtenir un stage de juriste stagiaire qui m'intéressait (j'ai eu un retour).

Comment présenter cette expérience ? D'un côté ça me fait de l'expérience en moins pr obtenir un M2 mais d'un autre je n'ai pas envie qu'elle m'empêche d'accéder à un M2. c'est ma dernière expérience en plus :/

Faut-il mieux mettre "job alimentaire".

Souvent dans les dossiers de M2 ils demandent des attestations de stage et emplois. Me conseillez-vous de joindre mon certificat de travail quand même ?

Merci.

Par **Herodote**, le **18/10/2014** à **20:47**

Bonsoir,

Personnellement, je peux te dire que tu mot même de mon directeur de M2, si tu as eu un "emploi étudiant", en même temps que tes études, il faut le préciser. En effet, cela mène à une lecture de ton dossier sous une toute autre lumière (il a insisté en cours, l'année dernière, que certains étudiants avaient honte d'occuper un emploi à côté, mais qu'au contraire, de son point de vue, c'était quelque chose d'éminemment positif).

Il paraît évident qu'une personne ayant un travail à plein temps à côté de ses études ne peut pas y consacrer autant de temps qu'une personne ce qui met d'autant plus ses résultats en valeur. Ce que cherche (entre autres), un directeur de M2, c'est du "potentiel", un profil, quelqu'un qui s'en est sorti en travaillant à côté est quelqu'un de travailleur, motivé, sans doute davantage qu'un autre étudiant lambda, c'est du moins l'impression que ça donne.

Ainsi, je connaît des gens qui ont été pris dans des Master très sélectifs, devant d'autres candidats qui avaient de meilleurs résultats, parce qu'ils avaient travaillé à côté (ou bien effectué un double cursus, doubles diplômes, etc. C'est à dire, ce qui ont fait des choses à côté, par "luxe" ou par "nécessité").

Alors bien sûr, tout est relatif, avec 10/20 de moyenne en travaillant ne compense pas un 16+/20, mais tout de même; c'est indéniablement pris comme un point positif (il y a peut-être quelques exceptions, mais j'en doute personnellement).

Sans mettre le nom de la personne, il est toujours possible de détailler le travail (sa nature, les fonctions occupées, etc. Sans donner nécessairement le nom de l'employeur).

Je dirais enfin que ça m'étonnerait moi aussi que le directeur de M2 appelle l'employeur. Il ne s'agit pas d'un entretien d'embauche, donc ça n'aurait pas trop d'intérêt, et s'il devait le faire pour chacun des candidats... Cela me paraît très peu probable.